

ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC

Index AI : MDE 31/017/2007 – ÉFAI

4 septembre 2007

Action complémentaire sur l'AU 198/07 (MDE 31/009/2007, 3 août 2007) et sa mise à jour (MDE 31/014/2007, 13 août 2007) - Détention au secret / Craintes de torture / Préoccupations pour la santé

YÉMEN

Général de brigade Nasser al Nouba (h), entre 50 et 60 ans
Nasser al Awlaqi (h), environ 40 ans
Abbas al Assal (h), 42 ans

Nouvelles personnes menacées :

Ahmed Omar bin Farid (h)
Ahmed al Qamaa (h)
Hassan Baoom (h)
Fadi Baoom (h), fils de Hassan Baoom
Mohsin al Yazidi (h)

Le général de brigade Nasser al Nouba, Ahmed Omar bin Farid et Ahmed al Qamaa ont été arrêtés le 2 septembre après avoir pris part, le 1^{er} septembre, à une manifestation d'anciens militaires sur la place de la Liberté, dans le centre d'Aden. Hassan Baoom, son fils Fadi et Mohsin al Yazidi ont été appréhendés le 1^{er} septembre à la suite d'une manifestation du même ordre à Al Mukalla, une ville du sud-est du Yémen. D'après les informations reçues par Amnesty International, Hassan Baoom a été battu lors de son arrestation. On ne dispose cependant d'aucune information complémentaire concernant son état de santé. L'organisation craint que ces hommes, détenus au secret, ne subissent des tortures ou d'autres formes de mauvais traitements.

À Aden comme à Al Mukalla, les protestataires se plaignaient de ce que leurs pensions ne leur avaient pas été versées, ou avec beaucoup de retard. Le général de brigade Nasser al Nouba, Ahmed Omar bin Farid et Ahmed al Qamaa ont été arrêtés le 2 août, à l'instar de très nombreuses personnes, après avoir pris part à une manifestation similaire. Ils ont été libérés sans inculpation au bout de quelques jours, comme la plupart des autres détenus. On pense que Nasser al Awlaqi et Abbas al Assal sont toujours détenus au secret sans inculpation depuis leur interpellation en août.

Amnesty International craint que les huit hommes nommés plus haut ne soient privés de liberté uniquement pour avoir exercé leur droit à la liberté d'expression et de réunion, de manière pourtant pacifique. Si tel était le cas, il s'agirait de prisonniers d'opinion.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

La plupart de ces anciens soldats faisaient partie de l'armée de l'ex-République populaire démocratique du Yémen (RPDY). Après la réunification du pays en 1990, les troupes de la RPDY (sud du Yémen) et de la République arabe du Yémen (RAY, nord du Yémen) ont été rassemblées en une seule armée, celle de la nouvelle République du Yémen. Cependant, à la suite de la guerre civile de 1994, de nombreux soldats de l'ex-RPDY ont été renvoyés de l'armée. Ces anciens militaires, ainsi que ceux qui appartiennent encore à l'armée actuelle, se sont plaints de discriminations par rapport aux soldats qui avaient fait partie de l'armée du nord.

ACTION RECOMMANDÉE : dans les appels que vous ferez parvenir le plus vite possible aux destinataires mentionnés ci-après (en arabe, en anglais ou dans votre propre langue) :

- exhortez les autorités à veiller à ce que toutes les personnes arrêtées à la suite des manifestations d'anciens soldats en août et septembre soient protégées contre toute forme de torture ou de mauvais traitements et qu'elles soient autorisées à être régulièrement en contact avec les avocats de leur choix et leurs proches, et à bénéficier de tous les soins médicaux dont elles pourraient avoir besoin ;

- demandez leur libération immédiate et inconditionnelle si ces personnes sont détenues uniquement pour avoir exercé pacifiquement leurs droits à la liberté d'expression et de réunion ;
- déclarez-vous préoccupé par les informations selon lesquelles Hassan Baom a été battu lors de son arrestation, et demandez que soit conduite dans les meilleurs délais une enquête indépendante à ce sujet.

APPELS À :

Président de la République :

His Excellency General 'Ali 'Abdullah Saleh
President of the Republic of Yemen
Sana'a
République du Yémen

Fax : + 967 127 4147

Formule d'appel : Your Excellency, / Monsieur le Président,

Procureur général

His Excellency 'Abdullah al-Ulufi
Office of Attorney General
Sana'a
République du Yémen

Fax : + 967 137 4412

Formule d'appel : Your Excellency, / Monsieur le Procureur général,

Ministre de l'Intérieur

His Excellency Dr Rashid Muhammad al-'Alimi
Ministry of Interior
Sana'a
République du Yémen

Fax : + 967 1 332 511

Formule d'appel : Your Excellency, / Monsieur le Ministre,

Ministre des Droits humains :

Her Excellency Houda 'Ali 'Abdullatif al- Baan
Ministry for Human Rights
Sana'a
République du Yémen

Fax : + 967 1 444 838

Formule d'appel : Your Excellency, / Madame la Ministre,

COPIES aux représentants diplomatiques du Yémen dans votre pays.

PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT. APRÈS LE 16 OCTOBRE 2007, VÉRIFIEZ AUPRÈS DE VOTRE SECTION S'IL FAUT ENCORE INTERVENIR. MERCI.